RCS : ST ETIENNE
Code greffe : 4202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00692
Numéro SIREN : 829 806 280
Nom ou dénomination : ABLautomobiles

Ce dépôt a été enregistré le 23/07/2020 sous le numéro de dépôt B2020/006340

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE .....

..... *SAINT-ETIENNE*

Date : 23/07/2020

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2020/006340**
n°de gestion : **2017B00692**
n°SIREN : **829 806 280 RCS Saint Etienne**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Saint-Etienne certifie avoir procédé le 23/07/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

ABLautomobiles - Société par actions simplifiée
22 rue du Puits Rochefort 42100 Saint-etienne -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2019

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels

757545

757545

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies A bis du Code General des Impôts)

(1)

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033-A 2020

CERTIFIÉ CONFORME

Désignation de l'entreprise SAS ABLautomobiles — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 22 RUE PUITS ROCHEFORT 42100 ST ETIENNE

Numéro SIRET * 82980628000014

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 — Durée de l'exercice précédent * 12

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ACTIF

			Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Exercice N clos le 31122019 Net 3	Exercice N-1 clos le 31122018 Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012		
		Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *		028 28 333	030 14 188	14 145	53 742
	Immobilisations financières * (1)		040 187 800	042	187 800	191 300
	Total I (5)		044 216 133	048 14 188	201 945	245 042
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
		Marchandises *	060 290 000	062	290 000	661 305
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068 3 505	070	3 505	62 570
		Autres * (3)	072 1 057 723	074 13 980	1 043 743	478 428
	Valeurs mobilières de placement		080	082		
	Disponibilités		084 53 515	086	53 515	237 258
	Charges constatées d'avance *		092	094		
	Total II		096 1 404 742	098 13 980	1 390 762	1 439 562
	Total général (I+II)		110 1 620 876	112 28 168	1 592 708	1 684 604

PASSIF

GREFFE TRIBUNAL de COMMERCE ST-ETIENNE
006340 23 JUIN 2020
17 B 692

			Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	50 000	50 000
	Ecarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126	1 262	466
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132		
	Report à nouveau	134		
	Résultat de l'exercice	136	14 952	796
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	66 214	51 262
	Provisions pour risques et charges — **Total II**	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	72	280
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	14 581	9 357
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 1 508 179)	172	1 511 841	1 623 705
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	1 526 494	1 633 342
	Total général (I + II + III)	180	1 592 708	1 684 604

RENVOIS						
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	1 833
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	1 056 426	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	66 290

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(2) **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)** — **DGFiP N° 2033-B 2020**

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts) — Désignation de l'entreprise : SAS ABLautomobiles — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N clos le 31122019	Exercice N-1 clos le 31122018
A - RÉSULTAT COMPTABLE				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * — dont export et livraisons intracommunautaires	209	210	951 826	803 281
	Production vendue : biens	215	214		
	Production vendue : services *	217	218	12 545	22 303
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
	Production immobilisée *		224		
	Subventions d'exploitation reçues		226		
	Autres produits		230	7 023	864
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	971 394	826 449
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234	569 273	1 018 838
	Variation de stock (marchandises) *		236	371 305	(232 309)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240		
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)		242	41 575	38 556
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243 : 1 237	244	1 696	1 229
	Rémunérations du personnel *		250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252		
	Dotations aux amortissements *		254	8 312	16 801
	Dotations aux provisions		256	13 980	7 020
	Autres charges : dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	262		0
	Autres charges : dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
	Total des charges d'exploitation (II)		264	1 006 140	850 134
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	(34 746)	(23 685)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280	21 878	13 936
	Produits exceptionnels (IV)		290	66 290	134 900
	Charges financières (V)		294		
	Charges exceptionnelle : dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347	300	36 669	124 214
	Charges exceptionnelle : dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348			
	Impôts sur les bénéfices * (VI) (VII)		306	1 801	141
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)			310	14 952	796
B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	14 952	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318	1 563	
	Provisions non déductibles *		322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)		324	1 801	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	330	2 756	
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248			
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		251		
	(Part de loyers dispensés de réintégration)	249			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997
	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986			
	Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987			
	Zones restructuration de la défense (44 terdecies)	127			
	Zones de revitalisation rurales (44 quindecies)	138			342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981			
	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991			
	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	990			
	Divers dont ZFA NG (44 quaterdecies)	345			
	Investissements outre-mer	344			
	Créance due au report en arrière du déficit	346			350 : 22 540
	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D				
	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
	Déduction exceptionnelle majorée relative à certains investissements productifs acquis à l'état neuf	641			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352		354 : 1 468
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arriere : (Entreprises I.S. seulement)		356		
	Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :				360
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370		372 : 1 468

Cegid Group

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

SAS ABLautomobiles
42100 ST ETIENNE

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de transport	70 983		1 833
TOTAL	70 983		1 833
Autres participations	191 300		
TOTAL	191 300		
TOTAL GENERAL	262 283		1 833

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de transport		44 483	28 333	28 333
TOTAL		44 483	28 333	28 333
Autres participations		3 500	187 800	187 800
TOTAL		3 500	187 800	187 800
TOTAL GENERAL		47 983	216 133	216 133

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de transport	17 241	8 312	11 365	14 188
TOTAL	17 241	8 312	11 365	14 188
TOTAL GENERAL	17 241	8 312	11 365	14 188

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de transport	8 312				
TOTAL	8 312				
TOTAL GENERAL	8 312				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour dépréciation	7 020	13 980	7 020		13 980
TOTAL	7 020	13 980	7 020		13 980
TOTAL GENERAL	7 020	13 980	7 020		13 980
Dont dotations et reprises d'exploitation		13 980	7 020		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	3 505	3 505	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 297	1 297	
Groupe et associés	1 056 426	1 056 426	
TOTAL	1 061 228	1 061 228	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	72	72		
Fournisseurs et comptes rattachés	14 581	14 581		
Impôts sur les bénéfices	1 782	1 782		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 880	1 880		
Groupe et associés	1 508 179	1 508 179		
TOTAL	1 526 494	1 526 494		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	2 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

- Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	72
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 560
Total	6 633

Charges et produits constatés d'avance

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Engagements reçus

Nantissement de 50 parts de la SCI du 51 rue James Jackson au profit d'ABLautomobiles en garantie de remboursement du compte courant de la SARL FJ Holding.

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Participations (10 à 50% du capital détenu)			
- FJ HOLDING 30/06/2019	18 263	49.23	210 578
- BLG AUTO 31/12/2018	74 389	20.00	34 699
- HOLDING ASR 31/12/2018	297 080	35.06	40 264
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

ABLautomobiles
Société par actions simplifiée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 22 rue du Puits Rochefort, 42100 ST ETIENNE
829806280 RCS SAINT-ETIENNE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 6 MAI 2020

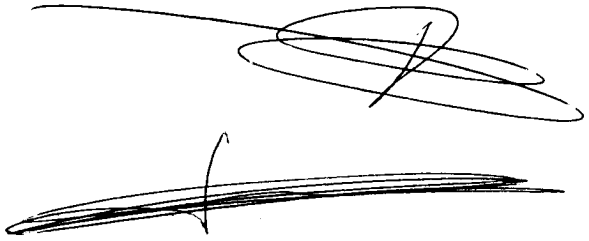
DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT de l'exercice clos le 31 décembre 2019

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à 14 952 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	14 952 euros
• A la réserve légale, qui se trouve ainsi comblée,	3 738 euros
• Le solde, au poste « autres réserves ».	

Conformément à la loi, l'associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Certifié conforme
La Présidente



ABLautomobiles

Société par Actions Simplifiée au capital de 50 000 €

22 Rue du Puits Rochefort

42100 SAINT ETIENNE

RAPPORT

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2019

A l'Associée unique de la société **ABLautomobiles**

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ABLautomobiles relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par la Présidente le 21 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.
Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La méthode de détermination de la valeur d'inventaire des participations est décrite dans la note « Titres immobilisés » de l'annexe. Nous avons apprécié le bien-fondé de la méthodologie mise en œuvre et examiné, en tant que besoin, les données et hypothèses utilisées par la société pour réaliser le calcul de la valeur d'inventaire des participations. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Votre société évalue ses stocks de marchandises tel que décrit dans la note « Evaluation des matières et marchandises » de l'annexe.
Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la société sur la base des éléments disponibles à ce jour et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage la correcte application de ces méthodes.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données le rapport de gestion de la Présidente arrêté le 21 avril 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associée unique. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'associée unique appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

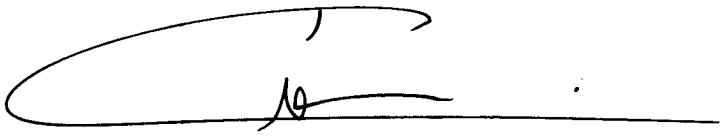
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint-Etienne, le 22 avril 2020

Pour AXENS AUDIT
Commissaire aux comptes

CERTIFIÉ CONFORME



Benoît PERIN
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon

SAS ABLautomobiles
42100 ST ETIENNE

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	28 333	14 188	14 145	53 742	39 597-	73.68-
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	187 800		187 800	191 300	3 500-	1.83-
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	216 133	14 188	201 945	245 042	43 097-	17.59-
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières. approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	290 000		290 000	661 305	371 305-	56.15-
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	3 505		3 505	62 570	59 065-	94.40-
	Autres créances	1 057 723	13 980	1 043 743	478 428	565 314	118.16
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	53 515		53 515	237 258	183 744-	77.44-
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	1 404 742	13 980	1 390 762	1 439 562	48 799-	3.39-
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 620 876	28 168	1 592 708	1 684 604	91 896-	5.46-

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

SAS ABLautomobiles
42100 ST ETIENNE

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 50 000)	50 000	50 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	1 262	466	796	170.84
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	14 952	796	14 156	NS
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	66 214	51 262	14 952	29.17
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	72	280	208-	74.21-
	Emprunts et dettes financières diverses	1 508 179	1 623 179	115 000-	7.08-
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 581	9 357	5 224	55.83
	Dettes fiscales et sociales	3 662	526	3 136	596.20
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	1 526 494	1 633 342	106 848-	6.54-
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 592 708	1 684 604	91 896-	5.46-
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1 526 494	1 633 342		

SAS ABLautomobiles
42100 ST ETIENNE

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2018 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	951 826		951 826	803 281	148 544	18.49
Production vendue de biens						
Production vendue de services	12 545		12 545	22 303	9 758-	43.75-
Chiffre d'affaires NET	964 371		964 371	825 584	138 787	16.81
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			7 020	844	6 176	731.57
Autres produits			3	20	17-	84.73-
Total des Produits d'exploitation (I)			971 394	826 449	144 945	17.54
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises			569 273	1 018 838	449 565-	44.13-
Variation de stock (marchandises)			371 305	232 309-	603 614	259.83
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			41 575	38 556	3 019	7.83
Impôts, taxes et versements assimilés			1 696	1 229	467	38.03
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			8 312	16 801	8 489-	50.53-
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			13 980	7 020	6 960	99.15
Dotations aux provisions						
Autres charges				0	0-	100.00-
Total des Charges d'exploitation (II)			1 006 140	850 134	156 006	18.35
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			34 746-	23 685-	11 061-	46.70-
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

SAS ABLautomobiles
42100 ST ETIENNE

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	21 878	13 936	7 942	56.99
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	21 878	13 936	7 942	56.99
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)	21 878	13 936	7 942	56.99
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	12 868-	9 749-	3 119-	31.99-
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	66 290	134 900	68 610-	50.86-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	66 290	134 900	68 610-	50.86-
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	51		51	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	36 618	124 214	87 596-	70.52-
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	36 669	124 214	87 545-	70.48-
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	29 621	10 686	18 935	177.19
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	1 801	141	1 660	NS
Total des produits (I+III+V+VII)	1 059 562	975 285	84 277	8.64
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 044 610	974 489	70 121	7.20
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	14 952	796	14 156	NS

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

SAS ABLautomobiles
42100 ST ETIENNE

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de transport	70 983		1 833
TOTAL	70 983		1 833
Autres participations	191 300		
TOTAL	191 300		
TOTAL GENERAL	262 283		1 833

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de transport		44 483	28 333	28 333
TOTAL		44 483	28 333	28 333
Autres participations		3 500	187 800	187 800
TOTAL		3 500	187 800	187 800
TOTAL GENERAL		47 983	216 133	216 133

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de transport	17 241	8 312	11 365	14 188
TOTAL	17 241	8 312	11 365	14 188
TOTAL GENERAL	17 241	8 312	11 365	14 188

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de transport	8 312				
TOTAL	8 312				
TOTAL GENERAL	8 312				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour dépréciation	7 020	13 980	7 020		13 980
TOTAL	7 020	13 980	7 020		13 980
TOTAL GENERAL	7 020	13 980	7 020		13 980
Dont dotations et reprises d'exploitation		13 980	7 020		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	3 505	3 505	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 297	1 297	
Groupe et associés	1 056 426	1 056 426	
TOTAL	1 061 228	1 061 228	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	72	72		
Fournisseurs et comptes rattachés	14 581	14 581		
Impôts sur les bénéfices	1 782	1 782		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 880	1 880		
Groupe et associés	1 508 179	1 508 179		
TOTAL	1 526 494	1 526 494		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	2 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	72
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 560
Total	6 633

Charges et produits constatés d'avance

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Engagements reçus

Nantissement de 50 parts de la SCI du 51 rue James Jackson au profit d'ABLautomobiles en garantie de remboursement du compte courant de la SARL FJ Holding.

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Participations (10 à 50% du capital détenu)			
- FJ HOLDING 30/06/2019	18 263	49.23	210 578
- BLG AUTO 31/12/2018	74 389	20.00	34 699
- HOLDING ASR 31/12/2018	297 080	35.06	40 264
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			